

209C0789
FR0000054470-FS0321

4 juin 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier du 4 juin 2009, Norges Bank (1) (Bankplassen 2, P.O Box 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norvège), agissant pour le compte du fonds de pension Government Pension Fund a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 juin 2009, le seuil de 5% du capital de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, pour le compte dudit fonds, 4 677 384 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 3,92% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT.

(1) Banque Centrale de Norvège.

(2) Sur la base d'un capital de 93 902 434 actions représentant 119 183 931 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.